

Ombudsman pour le groupe CERATIZIT

Rainer Frank, avocat, reçoit en toute confidentialité les informations relatives à des violations de droit.



CERATIZIT S.A. et les entreprises du Groupe CERATIZIT accordent autant d'importance à l'intégrité et à la transparence qu'à la confiance de leurs collaborateurs, clients, partenaires et de toutes les parties prenantes de l'entreprise. C'est pourquoi le groupe CERATIZIT dispose d'un système moderne de gestion de la conformité. La nomination d'un médiateur juridique externe, l'ombudsman, constitue un élément important du système de gestion de la conformité.

Missions de l'ombudsman

En tant qu'ombudsman, Maître Frank est l'interlocuteur des lanceurs d'alerte internes et externes qui peuvent donner des informations confidentielles sur des violations du droit ou des règles, ou bien sur des abus. Cela inclut également les infractions personnelles dans l'environnement professionnel.

Le domaine de compétence de l'ombudsman se limite à cela. L'ombudsman n'est pas un service général de réclamations mis à la disposition des collaborateurs, des partenaires contractuels ou des clients.

L'ombudsman et tous les collaborateurs du cabinet d'avocats FS-PP Berlin sont soumis au secret professionnel auquel s'obligent les avocats. L'ombudsman transmet des informations à la fonction de conformité de CERATIZIT S.A. uniquement si le lanceur d'alerte a expressément donné son accord. La transmission de l'information peut s'effectuer anonymement et l'ombudsman protège alors l'identité du lanceur d'alerte.

L'ombudsman se tient également à la disposition des collaborateurs de CERATIZIT S.A. pour répondre aux questions relatives au comportement à adopter pour rester conforme aux règles, si cela doit se faire de manière confidentielle.

Les informateurs et les collaborateurs qui s'adressent à l'ombudsman peuvent décider eux-mêmes s'ils souhaitent rester anonymes en cas de divulgation.

Détails

Un numéro de téléphone et une adresse électronique distincts ont été mis en place pour les personnes souhaitant contacter Maître Frank en tant qu'ombudsman (reportez-vous à « Contact » ci-dessous). Il est possible de s'entretenir personnellement avec l'ombudsman sur rendez-vous.

La prise de contact avec l'ombudsman ne présente aucun risque pour un lanceur d'alerte encore indécis. Il/Elle peut encore décider par la suite que l'ombudsman gardera le silence ou ne transmettra l'information que de manière anonyme.

Les lanceurs d'alerte reçoivent non seulement un accusé de réception dans les plus brefs délais, dans un délai de trois mois maximum, mais également un retour d'information sur le contenu de leur alerte, sur les mesures prises et sur le résultat obtenu.

L'ombudsman est le mandataire de CERATIZIT S.A. Il ne peut jamais donner de conseils juridiques qui iraient à l'encontre des intérêts du mandant. Il est cependant chargé d'expliquer aux lanceurs d'alerte la procédure interne à l'entreprise qui doit être engagée relativement à leurs informations.

Prise de contact particulièrement protégée via le système FS-PP BKMS®.

Les lanceurs d'alerte ont également la possibilité de prendre contact avec l'ombudsman via le système BKMS® de FS-PP. Le système BKMS® est un

système de signalement basé sur Internet, testé et utilisé par nombre de très grandes entreprises et organisations, ainsi que par les forces de l'ordre. Il est sécurisé de manière optimale et exclut la traçabilité des signalements. Le système FS-PP BKMS® garantit une sécurité maximale pour les lanceurs d'alerte.

[Vous trouverez ici une présentation du principe de base et du fonctionnement du système BKMS®.](#)

Le système FS-PP BKMS® donne aux lanceurs d'alerte la possibilité de se créer une boîte aux lettres protégée permettant de communiquer avec l'ombudsman en toute sécurité, sans qu'il soit nécessaire pour le lanceur d'alerte de révéler son identité. Les messages dans le système FS-PP BKMS® ne peuvent pas être retracés.



[Lien vers le système FS-PP BKMS® pour des messages particulièrement sécurisés](#)

Contact

Me Rainer Frank
030 318685-933

compliance-ceratizit@fs-pp.de

[Veuillez également vous informer sur nos informations relatives à la protection des données concernant le système d'informateurs du FS-PP.](#)



[Retour](#)